



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 3 avril 2017 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 55, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère, Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 55.

105/03-04-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Modification de l'item F.4 comme suit :
F.4 Mandat professionnel en lien avec la planification stratégique de la Ville et la réorganisation du Camping Sainte-Véronique
- Report de l'item suivant à une prochaine séance :
H.1 Confection d'enseignes aux limites de la Ville et pour la salle municipale du secteur Sainte-Véronique
- Modification de l'item I.2 comme suit :
I.2 Autorisation accordée par l'organisme « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord » pour la tenue du Marathon du P'tit Train du Nord en octobre 2017 – Désaccord de la Ville de Rivière-Rouge
- Ajout de l'item suivant :
J.5 Engagement au projet « Santé vous bien! » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 mars 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2017-40002 (16 768 et 16 804, chemin du Lac-Kiamika)
2. Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour une dépense 2017 reliée au guide hiver 2016 de la Ville

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 294 décrétant l'acquisition d'un camion neuf six (6) roues et d'équipements neufs divers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Avis de motion – Règlement numéro 295 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
2. Adoption du Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Adoption du Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Adoption du Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
5. Adoption du Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat professionnel pour une étude hydrogéologique en vue d'une alimentation en eau potable dans le secteur L'Annonciation – Octroi de contrat
2. Droit d'opposition de la Municipalité de La Macaza - Mandat professionnel à une firme d'avocats
3. Mandat professionnel à une firme d'architectes pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de chantier – Travaux de rénovation à la salle municipale du secteur Sainte-Véronique

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2017
2. Approbation de paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017
3. Renouvellement du programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL)
4. Mandat professionnel en lien avec la planification stratégique de la Ville et la réorganisation du Camping Sainte-Véronique
5. Réaffectation de personnel
6. Embauche de personnel
7. Comités et commissions – Modification de la résolution numéro 497/05-12-16

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Confection d'enseignes aux limites de la Ville et pour la salle municipale du secteur Sainte-Véronique – **reporté**

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2017
2. Autorisation accordée par l'organisme « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord » pour la tenue du Marathon du P'tit Train du Nord en octobre 2017 – Désaccord de la Ville de Rivière-Rouge
3. Demande de l'école du Méandre – Utilisation des salles au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour relocaliser le service de garde de l'école en cas de débordement de la rivière Rouge
4. Demande d'aide financière par le Comité des citoyens de Rivière-Rouge – Achat de bois pour la conception des murets autour des jardinets au jardin communautaire dans le secteur L'Annonciation
5. Avis de consentement de la Ville pour la tenue des activités de la journée de la famille et du dîner de la mairesse sur une partie de la rue L'Annonciation Nord



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

6. Demande d'aide financière au « Fonds des Petites Collectivités (FPC) Volet 2 – Infrastructures collectives » - Reconstruction de terrains de tennis au parc Liguori-Gervais – Abrogation de la résolution numéro 103/09-03-17
7. Remerciement pour le don à la Ville d'une murale intitulée « Le territoire que j'habite »

J DIVERS

1. Appui à la demande formulée par l'organisme « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » et engagement de la Ville au Programme de Supplément au Loyer (PSL) *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec
2. Appui à la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Brancher pour Innover et Québec Branché
3. Demande de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac - Adoption d'une motion protégeant les municipalités contre les campagnes de manipulation déployées par les fabricants de tabac
4. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 1^{er} au 7 mai 2017
5. Engagement au projet « Santé vous bien! » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

106/03-04-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

107/03-04-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 MARS 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 mars 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 mars 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE: *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance à 20 h 06.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

108/03-04-17

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-40002

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie du lot 62 B-1, rang 06 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, située au 16 768 et 16 804, chemin du Lac-Kiamika qui est identifiée par le matricule numéro 1465-23-2685;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la subdivision d'un terrain sur lequel deux (2) bâtiments principaux sont construits, en deux (2) terrains distincts de moins de 3 700 mètres carrés de superficie contrairement à la réglementation actuellement en vigueur et de permettre le déplacement du balcon du mur arrière du bâtiment au mur côté latéral droit;

CONSIDÉRANT le plan de propriété numéro 8186, minute 8730, réalisé par l'arpenteure-géomètre, Mme Isabelle Labelle, transmis et annexé à cette demande en date du 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la superficie pour le premier terrain sera de 1 533,1 mètres carrés avec un frontage au chemin d'environ 12 mètres plutôt que 45 mètres;

CONSIDÉRANT que la superficie du deuxième terrain sera de 799,2 mètres carrés avec un frontage au chemin de 39,93 mètres plutôt que 45 mètres, un frontage au réservoir Kiamika de 36,97 mètres plutôt que 45 mètres et d'une largeur minimale moyenne d'environ 34 mètres plutôt que 40 mètres;

CONSIDÉRANT que le terrain actuel est occupé par deux (2) bâtiments, l'un (#1) existant avant 1979 et l'autre (#2) ayant été permis en 1979 (maison mobile) et modifié en 1988 pour un chalet;

CONSIDÉRANT que physiquement sur le terrain, les deux (2) bâtiments ne semblent pas occuper le même terrain et sont munis d'une entrée distincte;

CONSIDÉRANT que le terrain à créer par le bâtiment (#1) aura une superficie supérieure à tous les terrains déjà occupés dans ce secteur (ancienne rue du Sablon);

CONSIDÉRANT que le terrain à créer pour le bâtiment (#2) sera d'une dimension plus grande que plusieurs terrains déjà occupés dans ce secteur (ancienne rue du Sablon) et est muni d'une installation septique qui dessert ladite propriété;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que le demandeur désire déplacer au bâtiment (#1) le balcon du mur arrière afin de le relocaliser sur le mur latéral droit, soit à un endroit plus propice lui permettant d'avoir un deuxième accès sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le bâtiment (#1) est dans la rive;

CONSIDÉRANT que la rive est calculée en vertu de la cote d'exploitation du réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de travaux de remblai et déblai;

CONSIDÉRANT que le balcon restera ouvert et pourra avoir un escalier d'accès le long du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'au retrait du balcon arrière, la porte-patio devra être retirée ou devra être munie d'un garde-corps conformément au Code de construction;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone VIL-20;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-11/17.03.01 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 1^{er} mars 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre la subdivision d'un terrain sur lequel deux (2) bâtiments principaux sont construits, en deux (2) terrains distincts de moins de 3 700 mètres carrés de superficie contrairement à la réglementation actuellement en vigueur et de permettre le déplacement du balcon du mur arrière du bâtiment au mur côté latéral droit, le tout selon le plan de l'arpenteur-géomètre, Mme Isabelle Labelle, en date du 6 décembre 2016, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

109/03-04-17

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a reçu le 14 mars dernier une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) de la part de la Fiducie Lauzon;

CONSIDÉRANT que la modification réglementaire 2017 actuellement en cours nous oblige à apporter des modifications à la zone REC-04 en terme de concordance au règlement numéro 444 s'intitulant « Douzième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle » ce qui implique l'enlèvement de la propriété du demandeur en zone REC-04 pour la porter en zone FOR-07 et ainsi limiter les usages autorisés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que ce changement n'autorise plus, entre autres, la classe d'usage « Habitation » ce qui cause un préjudice au demandeur en terme de valeur et de potentiel de développement de sa propriété;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement et de gestion (PAG) du parc régional du Réservoir-Kiamika a toujours prévu la propriété du demandeur dans une zone intensive;

CONSIDÉRANT que la cartographie accompagnant le règlement numéro 444 modifiant le schéma d'aménagement a été réalisée à partir d'une description technique en relation à une éventuelle délégation de la gestion foncière se limitant ainsi au territoire public et qui a eu pour effet d'exclure la propriété du demandeur de la zone intensive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) de procéder à la modification du schéma d'aménagement révisé afin de réintégrer le terrain de la Fiducie Lauzon à l'affectation « Parc régional intensif » au lieu de l'affectation « Parc régional extensif » et ainsi permettre, via une modification réglementaire de la Ville, la réintégration des usages actuellement autorisés.

ADOPTÉE

110/03-04-17

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR UNE DÉPENSE 2017 RELIÉE AU GUIDE HIVER 2016 DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le guide hiver 2016 nous a été facturé en 2017 au lieu de 2016 en raison d'un oubli du fournisseur;

CONSIDÉRANT que le budget 2017 n'a pas été planifié avec l'ajout de cette dépense;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'affecter 1 700 \$ du surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité au poste budgétaire 02 61000 340 afin de combler le manque à gagner en raison du paiement de cette facture ajoutée dans l'année financière 2017.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 294 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION NEUF SIX (6) ROUES ET D'ÉQUIPEMENTS NEUFS DIVERS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 294 décrétant l'acquisition d'un camion neuf six (6) roues et d'équipements neufs divers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 295 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 295 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

NOTE : *Pour les items suivants portant sur la réglementation d'urbanisme, à la demande de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, mentionne l'objet des règlements numéro 287, 288, 289, 290 et 291 et résume les étapes suivies avant leur adoption.*

111/03-04-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 181 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 200 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 214 entré en vigueur le 6 mai 2013, modifié par le règlement numéro 234 entré en vigueur le 9 juin 2014, modifié par le règlement numéro 251 entré en vigueur le 29 mai 2015 et modifié par le règlement numéro 266 entré en vigueur le 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 181 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du 6 février 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 22 février 2017 et que, suivant cette assemblée, aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 287 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 287 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats est reproduit au livre des règlements.

112/03-04-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014, modifié par le règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015 et modifié par le règlement numéro 267 entré en vigueur le 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que nous devons assurer la concordance de nos règlements au règlement numéro 444 s'intitulant « Douzième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle » affectant principalement le territoire du parc régional du Réservoir-Kiamika;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Denis Charette lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT que, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 22 février 2017, il y a eu l'adoption du second projet de Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017 avec modifications;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été formulée par les personnes habiles à voter à l'égard du projet de Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables savant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 288 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 288 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage est reproduit au livre des règlements.

113/03-04-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 183 relatif à la construction;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 183 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 202 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 216 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 236 entré en vigueur le 9 juin 2014, modifié par le règlement numéro 253 entré en vigueur le 29 mai 2015 et modifié par le règlement numéro 268 entré en vigueur le 30 mars 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 183 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 22 février 2017 et que, suivant cette assemblée, aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 289 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 289 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction est reproduit au livre des règlements.

114/03-04-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 290 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014, modifié par le règlement numéro 254 entré en vigueur le 29 mai 2015 et modifié par le règlement numéro 269 entré en vigueur le 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 22 février 2017, il y a eu l'adoption du second projet de Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, sans aucune modification;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 290 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 290 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

115/03-04-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 185 est entré en vigueur le 17 octobre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 204 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 218 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013 et modifié par le règlement numéro 238 entré en vigueur le 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 185;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 185 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Que le règlement numéro 291 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 291 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est reproduit au livre des règlements.

NOTE : Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance à 20 h 25.



No de résolution
ou annotation

116/03-04-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

MANDAT PROFESSIONNEL POUR UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE EN VUE D'UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « Amec Foster Wheeler Amériques ltée » pour une étude hydrogéologique en vue d'une alimentation en eau potable dans le secteur L'Annonciation, tel mandat au montant total de 8 295 \$ plus les taxes applicables (montant net de 8 708,72 \$), et ce, conformément à leur proposition du 28 mars 2017 et à la demande de prix de la Ville datée du 10 mars 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

117/03-04-17

DROIT D'OPPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'AVOCATS

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'avocats « Prévost Fortin D'Aoust » pour notamment représenter la Ville de Rivière-Rouge dans le dossier porté par la Municipalité de La Macaza à la Commission municipale du Québec concernant son opposition à certains actes posés par la Ville à titre de municipalité centrale de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur général, M. Hervé Rivet, ou selon le cas, le directeur général adjoint de la Ville, M. Pierre-Alain Bouchard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

118/03-04-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER – TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA SALLE MUNICIPALE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme d'architectes « Grume Bureau d'architecture/GBA inc. » pour la préparation et la réalisation des plans et devis, incluant les services d'ingénierie requis, et pour la surveillance de chantier pour les travaux de rénovation de la salle municipale du secteur Sainte-Véronique, tel mandat pour un montant total d'honoraires professionnels de 7 150 \$ plus les taxes applicables (montant net de 7 506,60 \$), le tout conformément à leur proposition datée du 15 mars 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé réservé à cette fin par la résolution numéro 315/11-07-16 adoptée à la séance d'ajournement du 11 juillet 2016.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

119/03-04-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2017 se détaille comme suit :

Salaires :	174 838,89 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	80 776,11 \$
Comptes courants :	<u>614 847,99 \$</u>
Total :	870 462,99 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

120/03-04-17

APPROBATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

121/03-04-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

D'autoriser la trésorière, Mme Guylaine Giroux, à procéder au paiement d'un montant de 581 261 \$ (599 255 \$ moins 17 994 \$ d'ajustement pour l'année 2016) incluant les taxes applicables pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017, le tout selon la facture datée du 2 mars 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) RELATIF AUX ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL)

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s) qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou de l'assureur identifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise la Ville de Rivière-Rouge à faire partie du regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec (UMQ) procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les organismes à but non lucratif (OBNL) suivants :

- Action Bénévole de la Rouge
Mme Martine Loïselle, directrice générale
284, rue L'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Carrefour Jeunesse Desjardins
Mme Catherine Drouin, coordonnatrice
291, rue L'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Club de L'Harmonie de Sainte-Véronique
Mme Louise Lacasse, présidente
1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Comité des citoyens de Rivière-Rouge
Mme Paulette Valiquette, présidente
1599, chemin Lacoste
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

- Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière-Rouge
M. André Tremblay, président
1600, chemin Joseph-Tremblay
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Corporation de développement économique de la Rouge (CDER)
Mme Déborah Bélanger, présidente
25, rue L'Annonciation Sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Plein Air Haute-Rouge
M. Jacques Allard, président
C.P. 4716
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge
Mme Marlène Tanguay, directrice générale
682, rue L'Annonciation Nord
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
- Table des Aînés Antoine-Labelle
M. Jean-Claude Giguère, président
708, chemin du Lac-Marsan Est
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

ADOPTÉE

122/03-04-17

MANDAT PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA VILLE ET LA RÉORGANISATION DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « Investissements Enack inc. » en lien avec la planification stratégique de la Ville de Rivière-Rouge et la réorganisation du Camping Sainte-Véronique, tel mandat au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 27 mars au 3 mai 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

Que le directeur général, M. Hervé Rivet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

123/03-04-17

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Vanessa Raymond au poste étudiant à titre de responsable camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} avril 2017, pour une période de plus ou moins vingt-deux (22) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

- Mme Émilie Raymond au poste étudiant à titre de responsable adjointe camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} avril 2017, pour une période de plus ou moins vingt-deux (22) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

124/03-04-17

Modifiée par la
résolution numéro
192/05-06-17

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Michelle Boutin au poste temporaire à titre d'officier en environnement, classe 12 échelon 1, à compter du 11 juin 2017, pour la période de la mi-juin à la fin de novembre 2017, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

125/03-04-17

Remplacée par la
résolution numéro
387/15-11-17

Remplacée par la
résolution numéro
015-16-01-18

COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 497/05-12-16

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 497/05-12-16, adoptée à la séance ordinaire du 5 décembre 2016, soit modifiée de façon à remplacer toute la partie concernant le « Comité des relations de travail – Représentants de la Ville pour la négociation de la convention collective de travail de la Ville » par ce qui suit :

Comité des relations de travail - Représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville	Pour chaque rencontre, trois (3) représentants (délégués) sont désignés parmi les personnes suivantes : Denis Charette Denis Lacasse Yves Sigouin Daniel Forget Hervé Rivet, directeur général Guylaine Giroux, trésorière Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics
---	---

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

126/03-04-17

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2017

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

D'autoriser M. Patrick Cyr, responsable des loisirs par intérim, ou M. Hervé Rivet, directeur général, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2017.

Que M. Patrick Cyr ou M. Hervé Rivet soient désignés comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'ils soient autorisés à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

127/03-04-17

AUTORISATION ACCORDÉE PAR L'ORGANISME « PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD » POUR LA TENUE DU MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD EN OCTOBRE 2017 – DÉSACCORD DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que, depuis cinq ans, l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » organise le Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge qui se déroule sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des bénéfices financiers de l'évènement est réinvesti dans le milieu afin d'améliorer l'encadrement récréatif de la rivière Rouge et pour permettre aux jeunes de se qualifier à la finale régionale d'athlétisme des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord » a récemment autorisé la tenue d'un deuxième marathon en octobre 2017 sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord entre Val-David et Saint-Jérôme à l'organisme « Le Marathon du P'tit Train du Nord »;

CONSIDÉRANT que cette décision risque de concurrencer fortement le Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge et d'avoir un impact négatif sur la participation à cet événement important pour notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge exprime son désaccord à l'organisme « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord » concernant l'autorisation accordée à l'organisme « Le Marathon du P'tit Train du Nord » pour la tenue d'un marathon en octobre 2017, concurrençant ainsi la Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

128/03-04-17

DEMANDE DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE – UTILISATION DES SALLES AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) POUR RELOCALISER LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE EN CAS DE DÉBORDEMENT DE LA RIVIÈRE ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

D'autoriser l'école du Méandre à utiliser les salles du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour relocaliser le service de garde en cas de débordement de la rivière Rouge.

ADOPTÉE

129/03-04-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LE COMITÉ DES CITOYENS DE RIVIÈRE-ROUGE – ACHAT DE BOIS POUR LA CONCEPTION DES MURETS AUTOUR DES JARDINETS AU JARDIN COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

CONSIDÉRANT que le Comité de citoyens de Rivière-Rouge veut faire la conception de murets autour des jardinets au jardin communautaire dans le secteur L'Annonciation dont le coût des travaux est estimé à 800 \$;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 200 \$ au Comité des citoyens de Rivière-Rouge pour la conception de murets autour des jardinets au jardin communautaire dans le secteur L'Annonciation.

Que cette dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

ADOPTÉE

130/03-04-17

AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE DES ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE DE LA FAMILLE ET DU DÎNER DE LA MAIRESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD

CONSIDÉRANT que la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge et la Ville de Rivière-Rouge sont partenaires dans l'organisation de la journée de la famille et du dîner de la mairesse qui auront lieu le samedi 29 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que l'évènement est très populaire et accueille un très grand nombre de participants à chaque année;

CONSIDÉRANT que les activités incluses dans la programmation de l'évènement se feront en façade de la gare de Rivière-Rouge et que les organisateurs veulent s'assurer de la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que, dans le cadre de la journée de la famille et du dîner de la mairesse qui auront lieu le samedi 29 juillet 2017 de 10 h à 15 h, la Ville de Rivière-Rouge donne son accord pour la fermeture temporaire de la rue L'Annonciation Nord entre la montée Eugène, au sud, et la limite du parc de la Gare, au nord.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

131/03-04-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) VOLET 2 - INFRASTRUCTURES COLLECTIVES » - RECONSTRUCTION DE TERRAINS DE TENNIS AU PARC LIGUORI-GERVAIS - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 103/09-03-17

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 103/09-03-17 adoptée à la séance d'ajournement du 9 mars 2017, la Ville a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme « Fonds des Petites Collectivités, volet 2 – Infrastructures collectives » pour un projet de reconstruction de deux (2) nouveaux terrains de tennis au parc Liguori-Gervais dans le secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que le parc Liguori-Gervais est une infrastructure d'intérêt collectif et constitue donc une compétence d'agglomération;

CONSIDÉRANT que, par conséquent, cette autorisation aurait dû être accordée par une résolution du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 103/09-03-17 adoptée à la séance d'ajournement du 9 mars 2017.

ADOPTÉE

132/03-04-17

REMERCIEMENT POUR LE DON À LA VILLE D'UNE MURALE INTITULÉE « LE TERRITOIRE QUE J'HABITE »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De remercier chaleureusement Mme Lise Létourneau pour son don à la Ville de Rivière-Rouge d'une magnifique murale intitulée « Le territoire que j'habite » représentant un portrait du territoire de la Vallée de la Rouge et rendant hommage aux femmes qui l'habitent et qui l'ont habité.

ADOPTÉE

DIVERS

133/03-04-17

Remplacée par la
résolution numéro
255/04-07-17

APPUI À LA DEMANDE FORMULÉE PAR L'ORGANISME « LES APPARTEMENTS DU QUARTIER RIVIÈRE-ROUGE » ET ENGAGEMENT DE LA VILLE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) ACCÈSLOGIS QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

D'appuyer la demande formulée par l'organisme « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » et que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à assumer, pour une période de cinq (5) ans, 10 % du Programme de Supplément au Loyer (PSL) *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec, le nombre d'unités concernées par le PSL étant de trente-six (36).

ADOPTÉE

134/03-04-17

APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT AU DÉPÔT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE AUX PROGRAMMES BRANCHÉ POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

CONSIDÉRANT que les programmes Branché pour Innover et Québec Branché visent à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a confirmé qu'elle entend déposer un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes précités;

CONSIDÉRANT que la MRC doit démontrer clairement que la zone ciblée par son projet n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et que les municipalités de son territoire doivent confirmer avoir pris connaissance des éléments présentés pour justifier l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en convenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Branché pour Innover et Québec Branché.

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt la justification de la MRC quant à l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en accepte les conclusions.

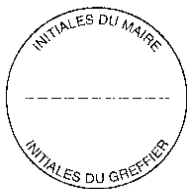
ADOPTÉE

135/03-04-17

DEMANDE DE LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – ADOPTION D'UNE MOTION PROTÉGEANT LES MUNICIPALITÉS CONTRE LES CAMPAGNES DE MANIPULATION DÉPLOYÉES PAR LES FABRICANTS DE TABAC

CONSIDÉRANT que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

CONSIDÉRANT que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

CONSIDÉRANT que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Rivière-Rouge interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M Sylvain Pagé, député de Labelle, à Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Santé publique et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

ADOPTÉE

136/03-04-17

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 1^{ER} AU 7 MAI 2017

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 1^{er} au 7 mai 2017, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

CONSIDÉRANT que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne à l'adresse Internet : « etrebiendanssatete.ca »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge proclame la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 « Semaine de la santé mentale » dans la Ville et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les « 7 astuces » pour se recharger.

ADOPTÉE

137/03-04-17

ENGAGEMENT AU PROJET « SANTÉ VOUS BIEN! » PRÉSENTÉ PAR LE REGROUPEMENT DE PARTENAIRES ANTOINE-LABELLE EN FORME ET EN SANTÉ

CONSIDÉRANT que, par une lettre datée du 3 avril 2017, le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé présente le projet « Santé vous bien! »;

CONSIDÉRANT que ce projet est divisé en deux (2) volets :

- le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;
- dans le cadre du projet « La route à croquer » de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivi de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin notamment de créer des îlots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous;

CONSIDÉRANT qu'un engagement de la Ville de Rivière-Rouge à participer au projet « Santé vous bien! » est demandé par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé;

CONSIDÉRANT que cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie le projet « Santé vous bien! » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.

Que, dans le cadre du volet 1 du projet, la Ville de Rivière-Rouge s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés ci-dessus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Que, dans le cadre du volet 2 du projet, la Ville de Rivière-Rouge s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

138/03-04-17

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse